

se rattachent peut-être les armes attribuées à Cartier. La pierre gravée aux emblèmes héraldiques qui n'offre aux regards des curieux aujourd'hui: *uniquement qu'un franc quartier*, a subi les outrages du temps puisque l'on ne peut déterminer la composition du champ de l'écu et du quartier. Était-ce métal ou émail? Indubitablement l'un ou l'autre, voire les deux. Un examen soigneux de nobiliaires de la vieille Bretagne, surtout des personnages domiciliés dans le diocèse de Saint-Malo, n'a donné qu'une armoirie ayant un franc quartier: celle des Martin, sieurs du Verger.

Nous avons une légende édifiée sur un quatrain mystique encadré au-dessus d'une porte d'entrée d'un ancien médecin et ensuite d'un marchand à Québec et ce n'est que dernièrement que M. Sulte nous a fait voir combien le point de départ du roman de M. Kirby est loin du vrai. Ceci soit dit en guise d'exemple; il n'en manque pas d'autres.

La seule pièce produite par M. des Longrais en infirmation de la noblesse de Cartier est à l'occasion du règlement d'une succession en 1557. Les intéressés convinrent de trois priseurs nobles, tous leurs parents. Et parce qu'ils n'avaient pas choisi les priseurs ordinaires de la ville, au nombre desquels était Cartier, M. des Longrais en a conclu que Cartier ne pouvait être noble! C'est alors que dans une note de renvoi l'écrivain mentionne l'armorial de M. de Courcy à l'égard des trois priseurs nobles. Et de Cartier qui figure ailleurs dans ce même ouvrage, pas un mot! Cela ne paraît pas juste. Nous avons exposé impartialement ce que nous avons trouvé.

Cartier était-il noble? M. de Courcy dans son armorial et nobiliaire de Bretagne se pose pour l'affirmative. Ensuite viennent les lettres patentes du 17 octobre 1540 qui confèrent une noblesse d'office.

Les arguments émis contre la noblesse de Cartier manquent de force. Nous en attendons de plus probants pour nous convaincre que notre héros n'était pas homme de qualité.